



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°310 DU 21 AU 27 MARS 2022

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit: au moins 8 personnes tuées dont 5 cadavres retrouvés, 1 victime de VSBG, 1 personne enlevée et 25 personnes arrêtée arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 1 nouveau-né tué.

Des membres de la milice Imbonerakure, des poli-

ciers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des cas de faits sécuritaires, de la gouvernance et de DESC ont été relevés dans les différentes localités du pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DE LA GOUVERNANCE

III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

IV. AUTRES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	3
I.1. DU DROIT A LA VIE.....	3
I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....	3
I.1.2. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS.....	3
I.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES.....	4
I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE.....	4
I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE.....	4
I.3. DU DROIT A LA LIBERTE.....	4
I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES.....	4
I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT.....	4
II. DE LA GOUVERNANCE.....	5
III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	5
IV. AUTRES FAITS SECURITAIRES.....	5
V. CONCLUSION.....	7

SIGLES ET ABBREVIATIONS

CDS	: Centre de Santé
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
DESC	: Droits Economiques, Sociaux et Culturels
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FDN	: Forces de Défense Nationale
REGIDESO	: Régie de Production d'Eau et d'Electricité
RN	: Route Nationale
SNR	: Service National de Renseignement
VSBG	: Violences Sexuelles et Basées sur le Genre

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENTS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Musigati, province Bubanza

En date du 23 mars 2022, sur la colline Dondi, commune Musigati, province Bubanza, un corps sans vie de Jean de Dieu Miburo, veilleur de nuit, a été retrouvé. Selon des sources sur place, Jean de Dieu Miburo avait été enlevé par des gens non identifiés en date du 20 mars 2022. Selon les mêmes sources, deux collègues, veilleurs de nuit sur une machine d'épluchage de noix de palmiers à huile sur cette colline ont été arrêtés et conduits au cachot du poste de police de la commune Musigati pour des raisons d'enquêtes.

Un corps sans vie retrouvé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

En date du 23 mars 2022, au quartier Kigobe, zone Gihosha, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie de Vianney a été retrouvé menotté. Selon des sources sur place, Vianney était un cambiste au marché de Bujumbura City Market communément appelé chez Sion. Selon les mêmes sources, sa famille et ses proches indiquent qu'il a été enlevé et tué par gens non identifiés qui l'avaient appelé d'aller échanger 50 mille dollars, en date du 22 mars 2022.

Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 27 mars 2022, vers le matin, sur la sous-colline Rubuye, colline Mparambo I, commune Ru-

gombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé par des passants qui se rendaient aux champs. Selon des sources sur place, à côté de la victime, il y avait des machettes, des lances, gourdins et plusieurs clés. L'administration communale confirme cette information qui a été rapportée par la population. Le cadavre a été acheminé à la morgue de l'hôpital de Cibitoke.

Un corps sans vie retrouvé en commune Gasorwe, province Muyinga

En date du 26 mars 2022, sur la colline Buringa, zone et commune Gasorwe, province Muyinga, un corps sans vie d'un prénommé Ezéchiel a été retrouvé dans une vallée. Selon des sources sur place, la victime venait d'apporter des herbes aux vaches qui étaient au domicile de sa mère sur la même colline. Selon les mêmes sources, le corps de la victime avait des traces d'ongles au niveau du cou et avait été amputé d'une partie de son oreille.

Un corps sans vie retrouvé en commune Musigati, province Bubanza

Un corps sans vie retrouvé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

Un corps sans vie retrouvé en commune Gasorwe, province Muyinga

I.1.2. DES CAS D'INFANTICIDES ET AUTRES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Une personne tuée électrocutée en commune Bugenyuzi, province Karuzi

En date du 22 mars 2022, vers 10 heures, sur la colline, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, un surnommé Gaposho, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 34 ans, originaire de la colline Buhindye, zone Rugazi, de la même commune a été tué électrocuté. Selon des sources sur place, la victime était en train d'installer une plaque solaire sur la toiture d'une maison d'un certain Eric au-dessus de laquelle les fils électriques de la REGIDESO avaient été endommagés par des pluies torrentielles. Selon les mêmes sources, l'administrateur communal et le chef d'antenne de la REGIDESO se sont rendus sur les lieux et ont fait évacuer ce cadavre

vers la morgue du CDS Bugenyuzi.

Une personne morte en commune Muhuta, province Rumonge

Dans la nuit du 21 mars 2022, sur une des collines de Kanzaganya, Higiroy, Masara et Rutongo, zone Rutongo, commune Muhuta, province Rumonge, une personne a été tuée et une autre blessée suite aux pluies diluviennes. Selon des sources sur place, celles-ci ont détruit 300 hectares de cultures, une soixantaine de maisons d'habitation, églises, un bureau collinaire et une vache a été tuée. Selon les mêmes sources, Domitile Ntunzwenimana, administrateur de cette commune a appelé sa population à l'entraide mutuelle.

Une personne tuée noyée en commune Muhuta, province Rumonge

Dans l'après-midi du 22 mars 2022, sur la colline Gitaza, commune Muhuta, province Rumonge, une personne a été tuée noyée dans la rivière Rutunga suite aux pluies torrentielles. Selon des sources sur

place, ces pluies ont détruit 25 maisons et ont inondé 19 maisons sur cette colline. Selon les mêmes sources, sur la colline Mubone, ces pluies ont fait également 4 maisons détruites et 13 autres inondées.

1.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

1.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Une fille violée en commune Ndava, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 mars 2022 indique qu'en date du 2 janvier 2022, sur la colline Nyangunzu, zone Buziracanda, commune Ndava, province Mwaro, A.H., âgée de 18 ans, élève en 9^{ème} année, à l'ECOFO Nyangunzu, a été violée dans une brousse par son professeur Isidore alias Hwahwa. Selon des sources sur place, la victime était allée à Fota pour rendre visite

à sa grande soeur, voisine du présumé auteur. Ce dernier l'a violée après lui avoir donné 5000 fbu. Selon les mêmes sources, la victime a révélé les faits à sa tante après qu'elle ne voyait plus ses menstruations et la tante l'a dit au père de la victime. Ce dernier est allé à l'école où il a battu sa fille et celle-ci a dénoncé son professeur. Après, le directeur de cette ECOFO a rapporté le cas à la Police qui a arrêté le présumé auteur en date du 22 février 2022.

1.3. DU DROIT A LA LIBERTE

1.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Une personne porte disparue en commune et province Rutana

En date du 21 mars 2022, vers 7 heures, sur la colline Kibinzi, zone, commune et province Rutana, Emile Horugavye, âgé de 24 ans, agent d'une société de gardiennage PSG et travaillant au bureau de

Christian Aid de Rutana, a été porté disparu. Selon des sources sur place, sa famille l'a cherché un peu partout et elle a demandé à l'administration collinaire et communale de l'aider mais elle ne l'a pas trouvé.

1.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Un membre du parti CNL arrêté en commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural

En date du 23 mars 2022, vers 16 heures, sur la colline Tenga local, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Ernest Bigirimana, membre du parti CNL, a été arrêté par Alexis Ndayikengurukiye alias Nkoroka, cadre du SNR. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au cachot du SNR à Bujumbura Mairie, tout près de la Cathédrale Régina Mundi.

Cathédrale Régina Mundi.

Une personne arrêtée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural

En date du 24 mars 2022, sur la colline Kinyinya III, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural, Ramadhan Ndayiziga a été arrêté par Bernard Mbonimpa alias Menge, agent du SNR. Selon des sources sur place, la victime a été embarquée à bord d'un véhicule double cabine. Les mobiles de son arrestation restent inconnus. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au cachot du SNR à Bujumbura Mairie, tout près de la

Une personne arrêtée en commune et province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 mars 2022 indique qu'en date du 18 mars 2022, au quartier Commercial, au niveau de la RN 13, au chef-lieu de la province Cankuzo, Vital Ntawumbabayé, commerçant au centre urbain de Cankuzo, a été arrêté à son domicile et a été conduit au cachot du commissariat provincial de police par Désiré, commissaire communal de police à Cankuzo. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir creusé devant son cabaret un trou servant de fosse septique. Vital habite dans une maison jumelée avec le cabaret. Selon les mêmes sources, ce commissaire a exigé à Vital de lui donner une somme de 100.000 fbu pour être libéré mais Vital a négocié jusqu'à 70.000 fbu et le commissaire en a refusé. Vital a fait recours au Procureur de la République à Cankuzo, Ferdinand Bazikwankana qui l'a libéré en date du 21 mars 2022 mais il l'a exigé de

de fermer le trou et de payer à la commune une amende de 10.000 fbu.

Vingt-deux membres du parti CNL arrêtés en commune Bukemba, province Rutana

En date du 23 mars 2022, sur la colline et zone Gihofi, commune Bukemba, province Rutana, Arnauld Gakiza, âgé de 26 ans, membre du parti CNL, a été arrêté à Gihofi et a été conduit au cachot du commissariat communal de police à Bukemba par l'administrateur de cette commune en l'accusant

II. DE LA GOUVERNANCE

Un administrateur de la commune Busoni suspendu en province Kirundo

En date du 25 mars 2022, dans la salle des réunions de la paroisse Kanyinya, Dismas Nsabimana, administrateur de la commune Busoni, a été suspendu de ses fonctions et a été obligé de sortir de la salle, d'enlever du T-shirt du parti CNDD-FDD et de remettre son véhicule de service de type pick-up à Jovith Butoyi, responsable provincial du SNR Kirundo, par l'honorable Gélase Ndabirabe, Président de l'Assemblée Nationale. Selon des sources sur place, ces faits ont eu lieu lors d'une réunion des leaders du parti CNDD-FDD de la province de Kirundo. Selon les mêmes sources, il a été accusé par le secrétaire communal dudit parti dans cette commune d'avoir nommé le chef de zone Murore en refusant celui que le parti lui avait déjà envoyé. Dans cette même réunion, Colonel Anastase Manirambona, chargé de l'idéologie du parti au niveau national, natif de la même commune a été aussi limogé de ses fonctions et il a été accusé de semer la

III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Un manque de bancs pupitres en commune Ndava, province Mwaro

En date du 22 mars 2022, sur la colline Kabogi, zone Buziracanda, commune Ndava, province Mwaro, un manque de bancs pupitres se remarque à l'ECOFO de cette colline. Selon des sources sur

IV. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Appel à la surveillance des démobilisés et des pensionnés en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 21 mars 2022, dans la salle de la commune Buhiga, province Karuzi, l'administrateur de cette commune, Thérance Bacebaseme a demandé aux chefs collinaires de collaborer avec des policiers pour inventorier les démobilisés et les pen-

d'appartenir à un mouvement rebelle. Selon des sources sur place, juste après cette arrestation, des policiers ont pris son téléphone, ont consulté ses appels et ont appréhendé un nommé Congera avant d'arrêter 20 autres membres de ce même parti. Tous ont été conduits au cachot du commissariat communal de Bukemba. Selon les mêmes sources, en date du 24 mars 2022, Gakiza et Congera ont été transférés à un cachot de Bujumbura Mairie par des agents du SNR.

haine, la division et le désordre au sein des membres du parti CNDD-FDD.

Suspension de la réunion des membres des comités collinaires du parti CNL en commune Kirembe, province Ngozi

En date du 22 mars 2022, à la permanence du parti CNL, commune Kirembe, province Ngozi, une réunion des membres des comités collinaires du parti CNL a été suspendue par des policiers sur l'ordre de l'administrateur de la commune Kirembe, Pascal Sebigo. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir tenu une réunion sans autorisation mais Jonas Nahimana, secrétaire provincial du parti CNL a indiqué que des réunions des membres des comités collinaires tenues dans les permanences ne nécessitent pas une demande de permission. Selon les mêmes sources, le président du parti CNL, Hon Agathon Rwaswa, natif de cette commune participait à cette réunion au moment des faits.

place, en 2^{ème} année de cette école, 150 écoliers suivent les cours assis par terre et dans 4 salles de classe, il n'y a aucun banc pupitre. Selon les mêmes sources, les parents avaient été sensibilisés pour contribuer 2 000 fbu par élève pour l'achat de ces bancs pupitres.

sionnés de la FDN et de la police. Selon des sources sur place, cette autorité leur a demandé de suivre de près les mouvements ou les activités de ces derniers car ce sont eux qui peuvent perturber la sécurité. Selon lui, au cas d'un incident, le chef de colline appelle le policier parrain qui intervient en premier lieu.

Des actes d'intimidation en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 25 mars 2022, en commune Buhiga, province Karuzi, des membres de la milice Imbonerakure de cette province ont sillonné le centre de Buhiga en T-shirts du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ils couraient dans les rues en chantant qu'ils ont déjà leur victoire de 2025 et qu'aucun parti n'osera faire la compétition avec leur parti et menaçaient les non membres dudit parti. Selon les mêmes sources, ils se préparaient pour une fête dédiée aux femmes bakenyererugamba en date du 26 mars 2022, vers 15 heures, au stade Buhiga. Les activités du marché ont été perturbées à titre d'exemple, des boutiques et des magasins ont été fermés avant le début de cette fête.

Une maison incendiée en commune Rugombo, province Cibitoke

Dans la nuit du 21 mars 2022, sur la colline Rusororo, commune Rugombo, province Cibitoke, une maison appartenant à Apollinaire Sinabajije a été incendiée par des gens non identifiés et tous les biens qui se trouvaient dans cette maison ont été brûlés. Selon des sources sur place, Apollinaire était accusé de sorcellerie par ses voisins. Selon les mêmes sources, c'était la deuxième fois qu'Apollinaire avait failli être tué, il y a deux mois. L'administrateur de la commune Rugombo, Gilbert Manirakiza a indiqué que les présumés auteurs n'ont pas été identifiés.

V. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes aux droits à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des cas liés aux

faits sécuritaires, à la gouvernance et aux DESC dans certaines localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.